

IX^e Colloque du Réseau International de l'Animation

RIA 2019

Lausanne . novembre 2019

**Communication de la Fédération des centres de loisirs et
de rencontres (FCLR), Genève**

LE PARTICIPATIF : DU LOCAL AU GLOBAL



Communicantes

Kete Fluck

Isabelle Fringuet-Paturle

Sonja Hanachi

Anna Conti

SOMMAIRE

Associations des centres & FCLR	page 03
A propos des manières de faire	page 04
Le projet <i>Spot sur les quartiers</i>	page 05
Le projet <i>Discourse</i>	page 08
Éléments transversaux	page 11
Questions pour le débat	page 13

ASSOCIATIONS DES CENTRES & FCLR

CITOYENNETÉ & PARTICIPATION

Les signataires de cette communication sont membres d'associations d'habitants gérant des structures d'animation socio-culturelle (ASC) dans le Canton de Genève.

La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) regroupe 47 de ces associations. Plus de 400 responsables associatifs et 3 000 bénévoles y sont activement engagés et œuvrent pour le bien-vivre ensemble dans quartiers et dans les communes du Canton. Ce travail militant est évalué à des dizaines de milliers d'heures chaque année. Il est un élément essentiel de cohésion sociale, de citoyenneté et d'actions participatives.

Organisation faîtière et incarnation identitaire de ces entités « asso-actives », la FCLR leur apporte soutien et conseil. Elle est aussi leur porte-parole auprès des plus hautes instances du dispositif cantonal genevois de l'ASC. Elle agit dans le respect des engagements pris dans les années 1970 par les autorités politiques - communes et État de Genève- et les acteurs de l'ASC genevoise lors de la signature de la *Charte Cantonale de Centres de loisirs et de rencontre*.¹

Depuis sa création en 1971, la FCLR veille au respect des valeurs de l'ASC, et en particulier à ses dimensions participatives.

FCLR & RIA

La FCLR, soucieuse d'ouverture et de la compréhension des enjeux et de l'évolution de l'animation, participe régulièrement aux différentes éditions des rencontres RIA

Le RIA 2019 se déroulant en Suisse, la FCLR a immédiatement souhaité s'impliquer fortement avec une communication axée sur les *Territoires méthodologiques*. Elle a voulu saisir l'opportunité de partager son approche du participatif et de le promouvoir !

LE PARTICIPATIF : DU LOCAL AU GLOBAL

L'expertise de la FCLR en matière de participatif n'est plus à démontrer. Elle est le fruit de 50 ans d'expériences et de pratiques, de réussites et d'échecs et surtout d'échanges entre ses membres, professionnels et bénévoles, et les Genevois de tous âges et de toutes origines qui habitent les quartiers de Genève.

Parler de cette expertise au RIA permet de l'expliquer et de la partager avec ses interlocuteurs :

- les bénévoles et les professionnels des structures d'animation ;
- les partenaires politiques responsables des financements de l'ASC ;
- les chercheurs du champ social, aux plans nationaux et internationaux, qui permettent aux acteurs du terrain d'évoluer.

La présente communication décrit et analyse des démarches participatives réalisées tant au niveau micro - celui du quartier-, qu'au niveau macro -celui du canton-, d'où son titre : *Le participatif : du local au global*.

Il y sera traité de la participation citoyenne à travers deux actions en cours de réalisation. La première, *Spot sur les quartiers*, portée par une association de la commune de Chêne-Bourg. La seconde, *Discourse*, une plateforme de débat en ligne, développée par la FCLR au niveau du canton de Genève.

Des questionnements sur la manière de les mener à bout font également partie des données rapportées dans cette communication.

¹ Charte cantonale des centres de loisirs et de rencontres, 1993

A PROPOS DES MANIERES DE FAIRE

PARTICIPATION CITOYENNE & EMPOWERMENT

Marion Carrel, sociologue et maitresse de conférences à l'université de Lille III suggère quatre formes de participation qui iraient de la participation inutile à l'empowerment, en passant par l'injonction participative et ce qu'elle appelle la participation citoyenne.²

Les acteurs de l'ASC genevoise ont toujours considéré les habitants comme des partenaires habilités à agir à l'échelle de leurs quartiers. Leur engagement relève donc clairement de la participation citoyenne, voire de l'empowerment, pour reprendre les termes définis par Marion Carrel. Cette implication ou « participation citoyenne » est l'une des caractéristiques historiques du dispositif cantonal genevois et sa préservation est essentielle. La *Charte cantonale* va d'ailleurs dans ce sens, tout comme chacun des projets institutionnels des associations des centres et de la FCLR.

Ainsi, le système genevois d'animation socioculturelle sollicite et nécessite la participation de nombreux habitants du canton. En devenant membres des associations et de leurs comités, ceux-ci sont amenés à gérer des lieux d'animation socioculturelle. En lien avec les professionnels mis à disposition, ils contribuent à la réalisation de projets dans leurs quartiers. Soutenus financièrement par les communes du canton et l'État de Genève au travers de la Fondation pour l'animation socioculturelle (Fase), les habitants des quartiers ont ainsi la possibilité d'agir concrètement sur le terrain, au contact de l'ensemble de la population.

Ce choix politique, courageux, datant déjà des années 70, qui consiste à confier de telles responsabilités à des non-professionnels, est sans aucun doute un facteur consolidant la cohésion sociale sur le territoire genevois.

Dans le domaine de l'animation, le mouvement participatif est à l'origine, du moins en partie, d'une culture du « faire ensemble » et de la confiance en l'intelligence collective. Cette culture et cette confiance, qui doivent être entretenues et encouragées, exigent de multiples efforts et ne vont pas toujours de soi.

En parfait accord avec sa déclaration de principes, c'est ce que s'évertue de promouvoir et mettre en œuvre en son sein la Fédération des centres de loisirs et de rencontre (FCLR).³

AUTONOMIE ASSOCIATIVE & SUBSIDIARITE

Les bénéfices sociaux de la participation citoyenne sont identifiables et multiples.

Marion Carrel mentionne : le sentiment d'inclusion né de la valorisation des « savoirs ordinaires », l'amélioration de la qualité des décisions par la prise en compte d'une grande diversité de points de vue, le renforcement de la confiance dans les institutions grâce à une transparence suffisante et à un partage du pouvoir, et la préservation de la paix sociale par la transformation de la violence en conflit démocratique⁴. Afin de produire ces effets positifs, l'ASC genevoise a non seulement misé sur la participation citoyenne mais aussi sur l'autonomie associative et le principe de subsidiarité.⁵

L'évolution permanente du terrain, du contexte et de l'univers de l'animation lui-même, impose une remise en cause permanente des méthodes utilisées ainsi qu'une actualisation et une adaptation constante des savoir-faire.

Les deux projets sélectionnés par la FCLR pour sa communication RIA 2019, *Spot sur les quartiers* et *Discourse*, sont justement destinés à illustrer ce propos.

² CARREL M., *Faire participer les habitants ? Les quartiers d'habitat social entre injonction participative et empowerment*, Lyon, ENS Editions, (« Gouvernements en question(s) »), 2013.

³ *Projet institutionnel de la FCLR, 2013*

⁴ <https://www.dailymotion.com/video/x26qs6u>

⁵ La subsidiarité est « une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. » (Wikipedia).

LE PROJET « SPOTS SUR LES QUARTIERS »

BUT DU PROJET

Susciter un intérêt pour la culture dans les quartiers au travers de spectacles de rue et permettre aux habitants de se rencontrer en impliquant une partie d'entre eux dans l'accueil du public.

OPÉRATEURS

Les bénévoles et les professionnels de l'Association de la maison du quartier de Chêne-Bourg « Le Spot » sont à l'origine de ce projet. La définition de son contenu a nécessité l'implication de différents partenaires : la présidente de l'Association des parents d'élèves (APE), les travailleurs sociaux hors murs du secteur, la coordinatrice de région de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et un représentant du Conseil administratif (organe détenant le pouvoir exécutif communal).

Le Spot, la Maison de quartiers de Chêne-Bourg, a été créée en 1972. L'ensemble de son action est défini dans son *Projet associatif et institutionnel* dont la dernière mouture, datant de 2011, a été réévaluée en 2017. Sa mission est de déployer un travail d'animation socioculturelle auprès des populations des différents quartiers de la commune. Pour ce faire, elle compte sur son comité de bénévoles et sur une équipe d'une dizaine de professionnels.

CONTEXTE & GÉNÈSE DU PROJET

Afin de mieux comprendre la genèse du projet *Spot sur les quartiers*, il est important de nous référer aux spécificités de cette commune.

Chêne-Bourg est située dans le canton de Genève, à proximité de la frontière franco-suisse de Gaillard/Annemasse. Fin mars 2017, la commune de Chêne Bourg comptait une population résidente de 8'710 habitants sur une surface de 128 hectares⁶. Selon les données récoltées auprès de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT)⁷, le territoire de la commune peut être divisé en plusieurs sous-secteurs présentant une morphologie urbaine spécifique : le secteur « Vieux Bourg » (1'009 habitants), regroupant les petits immeubles du centre historique du bourg ; le secteur « Petit –Senn & Floraire » (2'268 habitants), composé d'immeubles et d'une ancienne zone artisanale-industrielle ; le secteur « Plateau de Bel-Air » (1'152 habitants), composé de barres d'immeubles construits dans les années 1950-60.

Selon la dernière analyse du CATI-GE⁸ sur les inégalités dans le canton de Genève, réalisée en 2014, Chêne-Bourg fait partie des neuf communes du canton qui se situent systématiquement dans le quart inférieur du classement. Ce qui signifie une faiblesse du revenu annuel brut médian, un nombre important de contribuables à bas revenu et/ou en situation de chômage, bénéficiant de subsides sociaux et d'allocations logement ainsi que d'un pourcentage élevé d'enfants scolarisés d'origine modeste.⁹

Sur le plan sociologique, le faible brassage des populations est régulièrement constaté à l'occasion des activités extérieures de la Maison de quartiers. Cette situation est surprenante compte tenue de la diversité de nationalités, d'origines sociales et de niveaux scolaires des populations rencontrées. Un état de fait qui est confirmé par une analyse du contexte réalisée en 2017 par les initiateurs du projet.

⁶ Cf. le classement des communes genevoises présenté sous <http://www.ge.ch/statistique/communes/welcome.asp>

⁷ Cf. les données statistiques présentées sous http://www.ge.ch/statistique/commune/tableaux.asp?commune=13*3

⁸ Cf. <http://cati-ge.ch/index.php/pages/rapport-cati-ge-2014f>

⁹ *Ibid.*, pp.16-18

Cette forme de repli sur soi est assimilée à un enfermement susceptible de priver une partie significative de la population d'opportunités sociales et culturelles qui pourraient pourtant leur apporter d'importants avantages.

La perspective de l'arrivée du *Léman Express* et de l'ouverture d'une gare fin 2019 ainsi que la construction massive de nouveaux ensembles résidentiels promettent eux aussi de nouveaux bouleversements dans la composition sociologique de la commune. Le manque d'interaction entre les différentes populations de Chêne-Bourg a donc été perçu comme problématique, notamment pour les catégories les plus précarisées qui pourraient se retrouver encore plus marginalisées.

C'est dans ce contexte que les initiateurs du projet ont jugé qu'il était urgent d'agir. Le vecteur culturel a été considéré comme étant le plus adéquat.

COHÉRENCE & PRISE DE DÉCISION

Cet impératif d'action est, en tous points, conforme aux fondements du *Projet associatif et institutionnel de la Maison de quartiers*, document de référence issu des échanges entre les animateurs du centre et les membres bénévoles de son comité.

Établi sur la base d'un diagnostic commun et d'une vision partagée, ce document identifie les axes prioritaires et les objectifs stratégiques des actions menées par le *Spot*.

L'axe associatif et socioculturel de la Maison de quartiers de Chêne-Bourg comprend :

- l'encouragement de l'expression culturelle,
- l'organisation des rencontres entre les personnes de différentes cultures, générations et appartenances sociales,
- la promotion de la participation citoyenne.

Les objectifs stratégiques associés à cet axe stipulent :

- l'attention aux besoins de la population,
- l'écoute et l'encouragement des contacts,
- la proposition d'espaces de rencontre et de parole,
- la création d'évènements rassembleurs et festifs,
- l'organisation de projets avec des bénévoles.
- le travail en partenariat avec les différents acteurs de la commune¹⁰

Ces éléments de référence constituent le cadre du projet *Spot sur les quartiers* et en assurent sa cohérence par rapport à l'ensemble de l'action de la Maison de quartiers.

Les objectifs spécifiques dudit projet ont été déclinés comme suit :

- renforcer le lien social entre les habitants de Chêne-Bourg,
- renforcer le brassage inter-ethnique,
- promouvoir le mélange des habitants de conditions sociales différentes,
- favoriser la circulation des habitants au sein des différents quartiers de la commune,
- rendre accessible à tous la participation à des évènements culturels.

Une fois rédigé et accompagné d'une stratégie de recherche de fonds, le projet¹¹ a été présenté au comité du *Spot* qui l'a approuvé.

¹⁰ *Projet associatif et institutionnel 2011*, pages 9 et 10

¹¹ *Projet « Spot sur les quartiers », 2018*

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Spot sur les quartiers envisage une programmation annuelle de quatre spectacles interactifs, gratuits et accessibles à tous dans différents lieux privés (résidences d'immeubles) et réputés populaires de la commune de Chêne-Bourg.

En prélude des spectacles, des moments conviviaux (stands de boisson sans alcool, gouters, barbecues) sont organisés dans un cadre informel. Les habitants des résidences sont sollicités en priorité pour participer à la gestion opérationnelle des événements et plus particulièrement à l'accueil du public, une façon de mettre en œuvre l'objectif de « brassage social et de rencontre entre tous », volonté première des concepteurs de l'événement.

En vue de son bon déroulement, il est également prévu :

- de travailler en réseau avec les travailleurs sociaux hors murs (THSM), les concierges des immeubles, le service technique de la FASE, l'Association des parents d'élèves (APE) de Chêne-Bourg ainsi qu'avec les services communaux ;
- d'encadrer une équipe d'adolescents chargés des aspects logistiques, au travers des *Jobs ados* ;
- de solliciter les services de la voirie de la commune en vue d'obtenir la mise à disposition gracieuse du matériel scénique et des bancs.

La communication autour du projet et la diffusion de l'information à la population se font par la distribution de flyers dans les classes des écoles primaires de Chêne-Bourg, la pose d'affiches, l'insertion d'encarts dans les journaux locaux et l'annonce de l'évènement sur le site internet du *Spot*.

Ce projet se distingue des événements traditionnellement menés par *le Spot* en ce qu'il cible de nouveaux publics, et qu'il leur propose de prendre une part active à sa réalisation. Projet participatif par excellence, *Spot sur les quartiers*, lance un processus ambitieux dont les objectifs ne pourront être atteints que dans la durée.

A fin septembre 2019 trois des quatre évènements de *Spots sur les quartiers* avaient déjà eu lieu, deux avant l'été et un à la rentrée de septembre. Différents spectacles et animations ont ainsi été proposés aux habitants.

L'un des premiers constats que l'on peut faire est qu'amener une animation culturelle au sein des quartiers est une manière d'agir adéquate. En revanche, obtenir que les habitants des résidences, participent eux-mêmes à l'accueil du public est difficile. En effet, certains résidents vivraient l'événement comme une intrusion. La proposition est même parfois vécue comme anxiogène. Les habitants ne souhaitent manifestement pas recevoir « chez eux » et préféreraient être laissés tranquilles.

À ce stade, l'équipe de *Spot sur les quartiers* se demande s'il faut continuer à organiser les événements dans des résidences d'habitation ou plutôt dans des espaces publics (places, jardins, parcs), soit dans des lieux plus neutres dans lesquels l'organisation des évènements rencontre plus d'adhésion.

Somme toute, le succès des événements est considéré par les bénévoles et professionnels de la Maison de quartiers comme tout à fait correct, grandissant au fur et à mesure. Les compagnies de spectacles engagées ont affirmé par ailleurs que la réussite de ce type de manifestations de rue prend quatre à cinq ans pour s'établir définitivement.

LE PROJET « DISCOURSE »

BUT DU PROJET

Mettre en place une plateforme informatique permettant à tous les membres de la FCLR d'exprimer leurs points de vue et d'échanger entre eux sur des sujets qui seront ultérieurement discutés en Assemblée générale.

OPÉRATEURS

Ce projet a été conçu et mis en place par les bénévoles et les professionnels de la FCLR.

Tout comme ses 47 associations membres, la FCLR dépend elle aussi, pour fonctionner correctement, de l'investissement de bénévoles qui font vivre son comité de gestion, ses commissions, ses divers groupes de travail et ses assemblées générales, ordinaires et extraordinaires.

Epaulé par une équipe de professionnels (3 coordinateurs et 2 secrétaires), le bénévole, dans le cadre-même de la Fédération, a par conséquent de nombreuses opportunités de faire valoir ses compétences et ses idées et de participer réellement à l'élaboration des programmes de formation, aux choix en matière de fonctionnement, à la validation des projets associatifs et, évidemment, à l'organisation de la présente communication et à la rédaction de ces pages. Ce faisant, il élargit au niveau cantonal la portée de son action au sein de son quartier.

CONTEXTE & GÉNÈSE DU PROJET

Mené de 2013 à 2018, le long processus qui a abouti à la mise en place d'une plateforme de discussion ouverte aux représentants des associations membres est un bon exemple de l'importance qu'accorde la FCLR à l'implication des habitants bénévoles à tous les stades d'un projet.

L'idée s'inspire entre autres des constats et des recommandations contenus dans le *Rapport d'enquête et les pistes d'actions*¹², commandé par la FCLR en 2013.

Parmi ces constats, figure la participation fluctuante et insatisfaisante des associations membres aux séances des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Des séances pourtant réputées essentielles à la vie de notre institution car elles constituent le lieu où se tiennent votes et élections, prises de décisions fondamentales, débats et rencontres, échanges d'expériences en présence de l'ensemble des membres.

Ce rapport a donc révélé que ces moments sont mal vécus par certains participants qui ne voient pas l'intérêt d'assister à des discussions, considérées interminables, portant sur des enjeux peu compréhensibles et n'ayant pas de sens à leurs yeux. C'est dans ce contexte que le comité de bénévoles de la FCLR décide de réagir.

COHÉRENCE & PRISE DE DÉCISION

Confiant dans les nouvelles technologies, une première plateforme en ligne baptisée *Vox Populi* a été mise en place et les membres des associations ont été encouragés à y débattre. Malheureusement, cette première tentative a été abandonnée pour des raisons techniques et financières.

¹² S. Cocchi, I. Cardoso, F. Charrière, *Mandat pour une enquête-action au sein de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (FCLR), Rapport d'enquête et pistes d'actions*, Association EnQuêtes – Plateforme d'anthropologie, Genève, 2013, p. 67-70.

Elle a cependant démontré comment les bénévoles peuvent participer à la fois à l'élaboration d'un diagnostic face à un problème et à la recherche des solutions au sein de la Fédération.

Cette participation est d'autant plus aisée qu'elle s'inscrit dans le cadre du projet institutionnel de la fédération et des orientations et politiques décidées de manière collégiale par son Assemblée et son comité.

En 2014, la FCLR s'est dotée d'une commission communication. Sa mission est de faciliter et encourager la circulation des idées, des expériences et des points de vue entre ses membres ainsi qu'au sein de son comité afin de consolider l'identité fédérative et la culture démocratique du débat. La *Newsletter- La lettre de la Fédération* a été créée en 2016 afin d'atteindre cet objectif.

En 2017, le nouveau comité de la Fédération exprime sa volonté de donner de l'élan aux mesures favorisant le lien de proximité entre la faïtière et ses membres¹³. Au sein de la commission communication, les bénévoles, accompagnés par les professionnels, sont chargés d'identifier des initiatives et de les mettre en œuvre. L'idée qu'il faut mieux préparer les Assemblées générales émerge. Il s'agit de créer un espace de débat en amont des celles-ci, afin que les membres de la FCLR puissent s'exprimer, expliquer et traiter certains objets à l'ordre du jour, dans l'espoir de raccourcir les discussions lors des séances plénières.

Un consultant révèle à la commission communication l'existence d'une plateforme nommée *Discourse* qui fonctionne à partir d'un logiciel libre. Cette plateforme, après un paramétrage approprié, peut servir de forum de discussion privé auquel on accède sur invitation. Ce système s'avère peu coûteux à mettre en place et à entretenir. Il offre en outre des garanties de sécurité quant à l'accès aux débats et une relative simplicité d'utilisation. Ceci est jugé fondamental par les membres de la commission communication car les bénévoles, futurs utilisateurs du forum, n'ont pas tous une habileté égale dans le maniement des nouvelles technologies.

De plus, la commission tient à fixer dans un « Guide d'organisation et de gestion des débats en ligne », la procédure de lancement, de gestion et de clôture d'une discussion ainsi que la réalisation d'un bilan de synthèse destiné aux membres de la FCLR et à être présenté en Assemblée générale, si le sujet y est prévu par l'ordre du jour.

Le projet « *Discourse* » est présenté au comité de la FCLR et voté en février 2018 ainsi que les fonds nécessaires à sa réalisation.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Durant tout le long processus de réflexion, de choix et de décision de ladite plateforme, les bénévoles ont participé activement, suggérant des solutions, soulevant des problèmes et manifestant leurs doutes ou leur enthousiasme, que ce soit lors des séances de la commission Communication ou lors de celles du comité de la FCLR.

En mars 2018 arrive le moment de lancer, à titre d'essai, un premier débat sur la plateforme. Comité et professionnels de la Fédération jouent les cobayes et échangent à propos du *Rapport d'activité 2017*. Ce test, dont le bilan est présenté en commission et à l'occasion d'un comité, révèle, par exemple, des difficultés de connexion. Elles devront être résolues avant d'élargir l'accès à l'ensemble des associations membres.

¹³ Cf. FCLR, *Rapport d'activité 2017*, Genève, 2018

L'attrait de la nouveauté se confirme lors de la présentation de *Discourse* et de son « Guide d'organisation » à l'Assemblée générale ordinaire de fin mai 2018. La plateforme et son fonctionnement suscitent intérêt et questions de la part des bénévoles représentant les associations.

Cette séance est également l'occasion pour le comité d'annoncer l'organisation d'un premier débat sur *Discourse*, à échelle réelle, portant sur l'introduction dans les statuts de la Fédération du principe du vote par procuration.

En effet, le vote par procuration a, parmi les membres de la FCLR, ses détracteurs et ses partisans. Soulever cette question peut sembler à beaucoup un paradoxe, alors que des efforts sont mis en œuvre pour favoriser la proximité des membres et la participation directe aux assemblées. Or, c'est justement parce qu'il est polémique qu'il a semblé intéressant de retenir ce sujet.

Dans les mois qui suivent, les choses se mettent en route : les professionnels se répartissent les tâches administratives, comme l'envoi des invitations, et gèrent la partie technique pendant qu'un bénévole est désigné pour rédiger une future synthèse du débat.

C'est ainsi que, bien en amont de l'Assemblée de novembre 2018 où doit se tenir un vote sur le principe, les membres invités de la Fédération peuvent, pour une durée de quatre semaines, s'exprimer sur la question « Quels sont les avantages et/ou les inconvénients du vote par procuration dans le cadre des Assemblées générales de la FCLR ? ». À la clôture du débat, 9 participants ont donné leur opinion et se sont réparti 11 interventions qui ont bénéficié de 64 vues, un résultat certes modeste mais encourageant.

Le fait essentiel est que le vote de principe sur l'objet « Vote par procuration » a été préparé, chaque membre disposant de la synthèse des arguments en faveur et défaveur énoncés lors du mini-débat. Cela n'empêche pas, durant la plénière, les interventions et l'expression des opinions mais le passage au vote se fait en connaissance de cause et avec plus de rapidité.

Produit par l'action « participative », le système de débat mis en place grâce à *Discourse* n'est sans doute pas la panacée. Il peut cependant être un outil de stimulation de la participation et un moyen, pour une fédération comme la nôtre, d'entretenir le lien avec et entre ses membres dans l'intervalle situé entre deux Assemblées générales.

Le défi qui consiste à atteindre une participation importante à nos séances concerne aussi désormais ce forum virtuel, un espace au potentiel intéressant mais qui, pour conserver ou augmenter dans la durée son attrait, exige d'être entretenu et alimenté par des idées créatives et de moyens adaptés.

Aujourd'hui, après avoir réglé des difficultés passagères d'ordre technique, des nouveaux débats sont prévus par ce canal, en particulier celui concernant les conclusions d'une étude-action commandée par la Fédération en vue de mieux identifier les difficultés que les associations membres rencontrent sur le terrain.

ELÉMENTS TRANSVERSAUX

ENSEIGNEMENTS & CONCLUSION

Les projets *Spot* sur les quartiers et *Discourse* permettent d'établir un certain nombre de constats qui illustrent bien la manière de travailler des associations membres de la FCLR ainsi que de la faitière elle-même. Ils jouent, à nos yeux, un rôle important au niveau de la qualité de la participation.

CONSTATS STRUCTURANTS

Les éléments méthodologiques présentés ci-dessous ne sont pas, et de loin, exhaustifs. Ils sont le reflet de ce que restitue la mise en miroir des deux projets décrits dans les pages précédentes.

1.- LE CHOIX DE L'ASSOCIATIF

Le recours à l'action associative permet d'enclencher des dynamiques collectives et de positionner les habitants-bénévoles dans un statut de décideurs. Et cela autant au niveau de la définition des lignes d'action que du choix et du suivi des actions entreprises. Ici, les principes d'autonomie et de subsidiarité définissent les associations en tant que partenaires avec lesquels des négociations diverses peuvent être envisagées. En ce qui concerne la FCLR, sa dimension fédérative, ne fait que renforcer l'impact du choix associatif.

2.- LA CLARTÉ DU PROJET COLLECTIF ET LE PARI DU PARTICIPATIF

Que ce soit l'Association de la maison des quartiers de Chêne-Bourg ou la FCLR, ces deux structures se sont donné les moyens de construire collectivement un projet institutionnel qui décrit leurs principes, valeurs et finalités ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

Dans les deux cas, l'insistance sur l'intérêt du participatif est tangible et l'attachement à cette valeur est absolument primordial.

Leurs projets institutionnels sont conçus de manière à évoluer et à s'adapter aux nouveaux contextes. Ils éclairent le choix des activités à mettre en place.

3.- CONSCIENCE DE LA DIFFICULTÉ

L'action collective et la participation citoyenne sont perçues comme étant des pratiques exigeantes. Cette conscience des obstacles à surmonter permet d'envisager la mise en place d'actions participatives avec prudence et responsabilité.

Le succès n'est jamais garanti et les échecs ou erreurs en début de processus ne sont pas forcément annonciateurs d'échecs définitifs. Une persévérance dans l'action est indispensable. Un fort attachement aux principes permet alors de tenir sur la durée et de ne pas capituler aux premières complications.

4.- LE PARI DE LA COOPÉRATION ET DU PARTENARIAT

Une coopération solide entre acteurs bénévoles et acteurs professionnels contribue à mieux saisir les problèmes éventuels et à les surmonter par le panachage des compétences et qualités de chacun.

De même, le partenariat avec des instances extérieures -professionnelles, politiques, financières, associatives, etc.- est un gage important de réussite, car il garantit une quantité plus importante de ressources mobilisées mais aussi un éventail plus grand des points de vue.

5.-UNE VISION PARTAGÉE SUR L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION

Certains partenariats peuvent placer le porteur du projet dans une situation de dépendance. C'est le cas parfois des partenariats conclus entre les organisateurs d'activités et leurs financeurs. La collaboration peut devenir problématique si l'attachement de ces derniers à une participation citoyenne pleine et entière se met à faiblir.

6.- LE PARI DE L'ACTION

Pour nombre de projets à résonance participative, beaucoup de questions se posent, dès le départ, sans qu'il n'y ait des réponses immédiates. Il est impératif de passer par l'action pour que, de la pratique et des

expériences de terrain, des solutions pertinentes commencent à se dessiner. L'action citoyenne comporte une part d'exploration et d'expérimentation. Elle gagne donc à être conçue comme un processus durable.

7.- UNE ARTICULATION NATURELLE ENTRE LE LOCAL ET LE GLOBAL

La coopération entre organisations à vocation locale et d'autres, embrassant un territoire plus large, contribue fortement à leur renforcement mutuel. En ce sens, les associations genevoises gérant des lieux d'animation et leur faitière, la FCLR, ont ce grand avantage de bénéficier d'une articulation naturelle.

Dans ce genre de configurations, chacune des structures concernées constitue une sorte de caisse de résonance pour l'autre. Les enseignements tirés par l'une sont intéressants pour l'autre et réciproquement. La compréhension des enjeux est plus riche et, par conséquent, le choix des actions à mettre en œuvre également.

LES APPORTS DE MARION CARREL

Les éléments transversaux qu'on vient de présenter sont issus de l'analyse comparative des deux projets participatifs. Il nous a paru intéressant de les confronter aux « conditions de réussite des projets sollicitant la participation des habitants » identifiées par Marion Carrel.¹⁴

Selon elle, ce qui détermine le succès des projets participatifs est :

- l'existence d'un volontarisme politique et la clarification des objectifs ultimes des actions entreprises c'est à dire une mise à nu des intentionnalités des initiateurs des projets ;
- une transparence limpide des liens entre les contributions demandées aux habitants lors des discussions et les décisions qui seront prises ultérieurement ;
- une reconnaissance des dimensions collectives et conflictuelles de la démocratie participative, reconnaissance qui est indispensable à l'émergence d'un authentique intérêt commun ;
- une réduction des inégalités dans les manières de dialoguer, ce qui sous-entend la mise en place d'un langage accessibles à tous ;
- et en dernier lieu la co-production des analyses du contexte et de l'identification des questions à résoudre, base de toute démarche de démocratie participative bien posée.

Un certain nombre des critères ci-dessus coïncident avec les descriptions et les constats transversaux présentés plus haut, ce qui est plutôt rassurant.

Il y a cependant d'autres critères à propos desquels autour desquels un certain nombre des questions subsistent, notamment ceux concernant le sens des contributions demandées aux populations, l'emprise des citoyens sur les actions dans lesquelles il fait le choix de participer et la place du conflit dans la réalisation des projets coopératifs.

¹⁴ : <https://www.dailymotion.com/video/x26rd6p>

QUESTIONS POUR LE DEBAT

Les exemples présentés le montrent bien : le mode de fonctionnement des structures associatives constitue un excellent terrain favorable à l'épanouissement de la participation citoyenne.

Il nous paraît important, en vue de dégager des pistes d'innovation méthodologique dans le domaine de la participation citoyenne, d'ouvrir un débat constructif sur les interrogations ci-dessous :

- comment faire pour que les habitants trouvent ou retrouvent du sens à s'engager dans des actions collectives ?
- comment faire pour qu'ils gardent la main sur les projets dans lesquels ils s'impliquent ?
- comment faire pour que les conflits ne deviennent pas des bonnes raisons d'arrêter un projet ?
- comment entretenir la motivation jusqu'au bout du processus participatif ?
- et comment faire, dans les cas où cela fonctionne, pour que le pouvoir d'agir ainsi conquis par des « gens ordinaires » n'incommode pas des partenaires déjà installés dans des espaces de pouvoir reconnus ?